Informations de base

2001/2043(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Médiateur européen. Rapport annuel d'activité 2000 **Subject** 1.20.04 Médiateur européen	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	PETI Pétitions	BÖSCH Herbert (PSE)	06/03/2001
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/04/2001	Publication du document de base non-législatif	N5-0302/2001	Résumé
05/07/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/07/2001	Vote en commission		Résumé
10/07/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0280/2001	
06/09/2001	Décision du Parlement	T5-0453/2001	Résumé
06/09/2001	Débat en plénière		
06/09/2001	Fin de la procédure au Parlement		
21/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2043(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/5/14505

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0280/2001	10/07/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0453/2001 JO C 072 21.03.2002, p. 0239-0329 E	06/09/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
MED	Document de base non législatif	N5-0302/2001 JO C 218 03.08.2001, p. 0003	30/04/2001	Résumé

Médiateur européen. Rapport annuel d'activité 2000

2001/2043(COS) - 30/04/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport annuel 2000 du Médiateur européen. CONTENU : le présent rapport contient les résumés de 61 décisions motivées, sur les 237 prises au cours de l'année. Le service du Médiateur est à présent devenu pleinement opérationnel: il reçu cette année davantage de plaintes que l'année dernière (1732 contre 1577 en 1999). Les plaintes relevant du Médiateur qui ont donné lieu à une enquête ont également augmenté : 223 contre 201. Cette année, 237 affaires ont été classées par une décision motivée : 112 cas dans lesquels il n'a pas été constaté de mauvaise adiministration; 76 affaires réglées à l'avantage du citoyen; 31 décisions assorties d'un commentaire critique; 1 affaire conclue à l'amiable; 12 affaires ayant donné lieu à un projet de recommandation accepté par l'institution; 2 affaires ayant donné lieu à un rapport spécial. Ces chiffres indiquent que le service du Médiateur a utilisé tous les moyens à sa disposition pour remédier aux cas de mauvaise administration et que la plupart du temps, les institutions et organes de l'Union ont réagi de façon positive et témoigné une réelle volonté d'arranger les choses. En 2000, le nombre des dossiers en souffrance a également été réduit et les efforts se poursuivent pour résorber le retard subsistant. À signaler également l'essor des communications par Internet avec les citoyens : sur les 1732 plaintes reçues cette année, 420 ont été envoyées par e-mail. En conclusion, le Médiateur se déclare ouvert à toute discussion sur les divers moyens qui pemettraient d'améliorer le traitement des plaintes et des pétitions dans un sens profitable aux citoyens européens. Il souligne également que l'adoption au Sommet de Nice de la nouvelle Charte des droits fondamentaux affirmant le droit pour les citoyens à une bonne administration devrait se traduire dans l'action du Médiateur européen.

Médiateur européen. Rapport annuel d'activité 2000

2001/2043(COS) - 06/09/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Herbert BÖSCH (PSE, A) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).